

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le JEUDI 23 AVRIL à 20 heures 00.
le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 AVRIL 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

Etaient présents : CACHOT Jean 1er adjoint, RINGENBACH Sandra 2ème adjointe, PEAN Franck 3ème adjoint, BAIGUE Xavier, HUGONNET Anthony, JANNEL Tiffanie, PERRIER Catherine, ROUSSEL Frédéric conseillers.

Absents excusés : TERRYN Béatrice ; BAILLY Ludovic

Secrétaire de Séance : JANNEL Tiffanie a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 20 mars 2026

Le Compte rendu du conseil du 20 mars a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

2. Vote des taux des taxes locales 2026

Il a été débattu au sujet d'une augmentation des taxes foncières ou du prix de l'eau.
Pour rappel, la commune ne perçoit plus de taxes d'habitations, mais uniquement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
Il est également rappelé que tous les ans, l'Etat augmente de façon mécanique les bases d'imposition sur lesquelles sont appliquées le taux votés par les communes
Il a été évoqué la possibilité d'augmenter le prix de l'eau pour anticiper des éventuels travaux de rénovation dans les années futures : différentes simulations seront proposées au prochain municipal afin de définir le nouveau prix.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la non-augmentation de la part communale des taxes locales.

3. DM budget lotissement

* Décision Modificative

L'estimatif du budget du lotissement a diminué d'environ 40 000 € suite à un double report de la gestion des stocks (opération purement comptable sans aucune incidence sur le budget)

L'appel d'offre, qui a été rédigé par le maître d'œuvre recruté par la commune, sera lancé début mai sur e-plateforme et clôturé début juin.

4. Subventions aux associations

La commune de Mesnois a été sollicitée par diverses associations pour des subventions, comme tous les ans

Ci-dessous la liste des associations bénéficiaires :

Beauregard en fête, COC (Club Omnisports Clairvalien), ADMR, Tennis Club, Le secours populaire, Aide Humanitaire, Amicale des Donneurs de sang, Les amis de l'Ain, L'association Maison des Familles Semons l'espoir, la prévention routière, Comité des amis de l'Ain, la chorale Clairpontoise, le

club de la Combe d'Ain, Foyer rural du club de l'Ain, Peuple solidaire, Les restos du cœur, Relais Autiste, Le souvenir français

La commune a également été sollicitée par le collège de Clairvaux les lacs pour une participation aux frais des voyages scolaires des élèves résidants sur la commune.

Madame le Maire propose, comme les années précédentes, une participation à hauteur de 30 % des frais et un plafond maximum de 200 € par élève de la commune, pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition.

5. Délégation du conseil municipal au maire

Un document type rédigé par le Trésor Public est proposé par Madame Le Maire.

Toute décision prise par Madame Le Maire hors Conseil Municipal fera l'objet d'un retour lors de la prochaine assemblée.

Le conseil municipal vote la délégation au Maire à l'unanimité.

6. Désignation des personnes proposées à la CCID

CCID = Commission Communale des Impôts Directs

Tous les permis de travaux / permis de construire déposés depuis la dernière commission en 2022 seront évalués par une commission, composée d'un inspecteur des finances publiques (géomètre du cadastre) et de 3 habitants du village, qui seront tirés au sort à partir d'une liste définie par le Conseil Municipal. Cette commission a pour objectif de positionner les maisons sur une échelle de 1 à 8 (1= de maison de luxe / 8 = Habitation très sommaire) afin d'aboutir à une classification des maisons du village au vu de maisons référentes classées dans lesdites catégories.

7. Désignation d'un délégué à la protection des données RGPD

RGPD = Règlement Général sur la Protection des Données

Un interlocuteur de la société Arnia sera référent RGPD pour la commune.

8. Questions diverses

- Monsieur BAILLY de Clairvaux les lacs souhaite faire don d'un terrain de 900 m² de forêt se trouvant au « Fouillat de Blye ». Le conseil municipal accepte le don et remercie le donateur. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- Référent ambroisie : Jean Cachot se porte volontaire.
- Un nid de frelon asiatique a été éradiqué au Hameau de Thuron début avril, pris en charge par la commune.
- Intramuros : Le conseil Municipal porte un avis favorable sur le déploiement d'une application Intramuros gérée par la commune. Celle-ci permettrait aux habitants de consulter les documents publiés, comme les comptes rendus de conseils municipaux, les dates de passage des ordures ménagères, les événements divers sur la commune...
Des devis seront demandés et présentés lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Décharge : Il a été constaté que la décharge communale située en direction de Blye reste anormalement accessible, à des personnes n'habitant pas la commune. Une solution de changement de cadenas est envisagée. Le Maire rappelle que cette décharge n'est dédiée qu'aux matériaux inertes. Dans le cas contraire, les pouvoirs publics pourraient nous demander de fermer définitivement la déchetterie.

- Monsieur Jean Marc Simonet a bénévolement rebouché les trous sur les chemins de la commune. Par ailleurs, Monsieur Simonet a également fabriqué 5 bancs en béton répartis sur les chemins de la commune.
Ces actes citoyens contribuent au bien commun ; le Conseil Municipal tient à lui adresser ses remerciements.

Séance levée à 22H45